



Conseil d'Administration du 2 décembre 2021

- Ordre du jour
- 1 Situation de l'entreprise
 - 2 Ouverture des marchés, satisfaction clients
 - 3 Présentation du plan triennal d'investissements 2021-2023
 - 4 Orientations RH, bilan égalité professionnelle 2020
 - 5 Point avancement GAZPAR



Thierry FAUX

Administrateur CGT

Actualités



- Séminaire stratégique
- Méthanisation



Séminaire stratégique

En amont du CA de GRDF un séminaire stratégique s'est tenu avec pour thème les "Regards croisés sur la transition énergétique en France et la place du gaz à long terme".

La vision de la neutralité carbone en 2050 d'un administrateur salarié a été présentée par Philippe LEPAGE, administrateur salarié d'ELENGY et d'ENGIE parrainé par la FNME CGT. Il a ouvert le débat en portant la question de ce qu'est un bon scénario de transition énergétique pour atteindre la neutralité carbone en 2050. La question sur comment expliquer à toutes les parties prenantes que l'énergie ne se résume pas à l'électricité a également été posée.

D'après une étude de l'ADEME publiée en 2018, **les ressources de biogaz sont tellement importantes que la production de gaz renouvelable en France pourrait couvrir l'ensemble de nos besoins à l'horizon 2050.**

A cette date le niveau de demande en gaz réseau serait de l'ordre de 300 Twh contre 494 Twh en 2020. Pour atteindre ces objectifs, nous devons être convaincus que l'énergie est un bien commun qui ne peut être traité comme une banale marchandise. En effet, sans énergie, il n'y a pas d'économie. Il faut installer un véritable débat énergétique pour défendre l'intérêt général de tous les citoyens.

Depuis l'ouverture du marché de l'énergie en 2004, nous sommes passés d'un monopole public pour le bien de tous à un marché de spéculation financière au détriment de tous. A ce jour, nous n'avons toujours pas de bilan de cette libéralisation.

La transition énergétique bas carbone doit s'appuyer sur deux piliers interdépendants. D'une part, l'électricité bas carbone comme le nucléaire, les barrages hydrauliques, les panneaux photovoltaïques, l'éoliens... et d'autre part, le verdissement du gaz avec pour objectif 100 % de gaz renouvelable en 2050 avec la méthanisation, power-to-gaz, la pyrogazéification, l'hydrogène. De cette façon, nous obtenons un mix énergétique équilibré, pilotable, donc résilient et garantissant un haut niveau de qualité d'alimentation au meilleur coût.

La France s'est fixé pour objectif la baisse de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 40 % d'ici 2030 par rapport à 1990 avant d'atteindre une neutralité carbone en 2050.

En 2017, l'empreinte carbone de la France est de 749 millions de tonnes de CO2. Cela représente 2 % des émissions mondiales.

En France la consommation totale de gaz naturel s'établit à 494 Twh (pcs), quand le pétrole atteint 702 Twh (60.4 Mtep), l'électricité 424 TWH, la consommation ENR et la valorisation déchets 368 Twh, et les réseaux de chaleur 44Twh.

Pour atteindre la neutralité carbone il ne faut pas opposer les énergies entre elles, mais utiliser la bonne énergie au bon endroit et au meilleur coût de revient et d'efficacité.

Il est impératif d'économiser l'énergie en résorbant le plus vite possible les systèmes les plus énergivores et polluants. Dans cette course à la réduction des émissions de GES, le gaz a toute sa place dans la transition énergétique. Il est même indispensable à l'équilibre du système énergétique. **Le gaz est une énergie pilotable dotée d'une infrastructure qui couvre une très grande partie du territoire et c'est l'énergie la moins carbonée disponible immédiatement.** Contrairement à l'électricité, il se stocke à grande échelle. Il va progressivement se décarboner.

Nous devons limiter à 1.5 °C, voire 2 °C la hausse des températures.

La vie sur terre peut se remettre d'un changement climatique majeur, l'humanité ne le peut pas !

Nous habitons dans le plus beau des musées et nous sommes pourtant, il faut se le dire, les pires des conservateurs.



Méthanisation



Le mardi 30 novembre les membres du conseil d'administration ont visité l'unité de méthanisation De Dhület à Ormoy-la-Rivière (Essonne). Le déplacement s'est fait à bord d'un bus roulant au GNV. Nous avons été reçus dans ces bâtiments d'un vaste corps de ferme par Matthieu IMBRAULT, agriculteur de 45 ans à la tête d'une exploitation agricole de 280 hectares où il cultive blé, orge, betteraves, pommes de terre et colza depuis 2011.

Si ce propriétaire s'est tourné vers la méthanisation, c'est d'une part pour des

raisons économiques liées d'une part aux mauvaises conditions météorologiques et d'autre part à la baisse des prix agricoles. C'est en février 2020 que trois grandes cuves semi-enterrées (digesteurs ; post-digesteur ; stockage) de 6 mètres de profondeurs recouvertes de membranes grises entrent en service.

Chaque année, ce sont environ 10 000 tonnes de déchets qui passent par le site, pour une production de gaz de 150 m³ à l'heure qui alimentent l'équivalent de 4 800 foyers neufs.

Cette biomasse une fois récupérée passe par un processus de méthanisation au cours duquel dans une cuve sans oxygène et sous l'action des bactéries, la matière organique se décompose en biogaz, composé de méthane (55%) et

de CO₂ 40 %. Ce biogaz passe ensuite par un épurateur pour obtenir du biométhane (>97 % CH₄) puis est odorisé avant d'être injecté dans nos réseaux. Utilisé comme moyen de chauffage, il émet 94 % de moins de CO₂ que le gaz naturel fossile. Le biogaz au lieu d'être épuré peut aussi servir à produire de la chaleur et de l'électricité par le biais de la cogénération mais avec des rendements beaucoup moins intéressants.

Le gaz a toute sa place dans la neutralité carbone en 2050 et doit conserver son rang pour atteindre nos objectifs environnementaux.



1 Situation de l'entreprise

Après la présentation par la Directrice Générale de GRDF de la situation de l'entreprise, je suis intervenu sur les coupures gaz qui touchent de nombreux usagers en cette période hivernale.

En effet, **les opérateurs alternatifs qui font faillite en cette période de flambée des prix de l'énergie demandent à GRDF la fin du maintien d'alimentation « FMA » aux usagers gaz** (pour les abonnés à l'électricité, on me précise qu'il n'y a pas de coupure car ils sont repris par EDF sans intervention de l'utilisateur). C'est la conséquence de l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité et du gaz naturel. Celle-ci devait faire baisser les prix pour les usagers. Force est de constater que ce n'est pas le cas. Face à cette flambée des prix de l'énergie sur les marchés, les fournisseurs alternatifs se retrouvent aux portes de la faillite et font le tri de leurs clients. Ils gardent uniquement ce qui leur rapporte !

Les agents de l'énergie, conscients de leur mission de service public se sont mis en grève. Ils refusent de procéder à ces coupures injustes.

Le gaz et l'électricité sont des biens indispensables à la vie. Il faut les extraire des logiques des marchés financiers. Après les FMA, le MAG (Maintien Alimentation Gaz) c'est désormais la procédure de maintien d'alimentation qui est appliquée avec vigueur. Celle-ci a pour finalité de maintenir un logement alimenté en gaz lorsque le client déménage. Cela permet un accès immédiat au gaz pour le successeur dans le logement. Seulement le nouvel occupant ne souscrit pas automatique-

ment à un nouveau contrat auprès d'un fournisseur. Le gaz étant à sa disposition, il peut penser qu'il est dans un contrat collectif, etc.

Dans le cadre de ces consommations sans contrat, il existe une compensation de prix pour le distributeur qui est de 148.8 €/Mwh (la part énergie, le terme acheminement T/D). GRDF ne réaliserait pas de marge.

Dommages aux ouvrages à fin octobre 2021

La baisse se poursuit : on constate 500 dommages en moins par rapport au palier précédent. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ces résultats : le report après les élections des grands chantiers urbains des collectivités, le moindre recours des entreprises à l'intérim et le développement de formations obligatoires avec des accompagnateurs ciblés de GRDF.

On déplore un nombre d'accidents en service en hausse

7 nouveaux accidents en service en octobre. Depuis le début de l'année on compte 59 accidents avec arrêt. Pour freiner cette augmentation l'entreprise a enclenché une dynamique sur les actions de prévention, les visites de sécurité et les remontées de terrain. Suite aux décès de 16 salariés ou salariés de sous-traitants du groupe ENGIE depuis le début de l'année, un point d'arrêt de sécurité a été organisé le 19 octobre. 10 500 agents ont été sensibilisés à travers les 450 réunions organisées. Sans détailler l'ensemble des engagements pour consolider et améliorer les actions sécurité engagées, on nous informe de la nomination d'un Directeur P2S qui sera rattaché à la direction générale.

Les agents de GRDF demandent l'interdiction des coupures gaz !

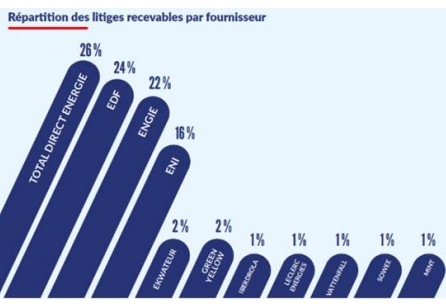
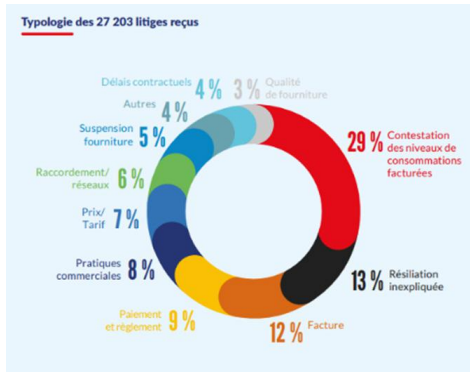
2 — Ouverture des marchés, satisfaction clients

Le taux de satisfaction pour les clients particuliers est de 93.4 % sur les dix premiers mois de l'année (le résultat global est de 94.1 %). On observe une progression notamment grâce aux interventions de premières mises en service.

La part de marché des fournisseurs alternatifs poursuit sa progression. Cette hausse devrait s'inverser au vu de la flambée des prix ! Le nombre d'utilisateurs au tarif réglementé est passé sous la barre des trois millions et **la fin des TRV est prévu le 30 juin 2023**. Pour l'intérêt général, il faut donner la possibilité à tous ceux qui le souhaitent de revenir aux TRV. C'est une protection contre les fluctuations des marchés et cela permet une stabilité des prix grâce aux contrats à long terme. Pourquoi l'état s'entête-t-il à supprimer ces tarifs alors qu'en électricité, il les maintient ?

A fin octobre le solde du nombre de clients est de - 37 803 usagers. Ce chiffre s'explique par une baisse de la conquête par rapport à 2019, qui était une excellente année et par la mise en œuvre de la RE 2020. Cette tendance devrait s'inscrire dans la durée.

Le médiateur national de l'énergie est une autorité publique indépendante créée par la loi du 7 décembre 2006 dans le cadre de l'ouverture de l'énergie. Il a deux missions légales : participer à l'information des consommateurs sur leurs droits et proposer des solutions aux litiges. **Le dernier rapport 2020 montre encore une augmentation des litiges de près de 20 % en un an** (+35 % en 2019 et + 16 % en 2018). Les litiges traités en médiation concernent pour moitié des problèmes de facturation des consommations d'énergie. Le carton rouge est décerné à Total DIRECT ENERGIE pour son volume trop important de litiges et ses délais pour mettre en œuvre des solutions.



En réponse à la proposition 16/16 du rapport, le médiateur évoque l'intégration des bords parisiens au réseau de distribution de gaz « en concession » afin de mettre un terme à une situation ubuesque. En effet, la partie de la canalisation de gaz en immeuble collectif située entre l'OCI (organe de coupure individuel, en partie commune) et le compteur (dans le logement) y est sous la responsabilité du propriétaire de l'appartement (entretien, coût réparation...) à Paris et proche banlieue. Ailleurs, elle fait partie de la concession et se trouve donc sous la responsabilité de GRDF.

3 — Présentation du plan triennal d'investissements 2021-2023

Le plan triennal d'investissement 2021-2023 qui n'avait pas reçu l'approbation du Conseil d'Administration le 29 juin 2021 est de nouveau débattu au conseil dans une version optimisée. **Ce plan affiche une hausse des investissements due notamment aux impacts des nouvelles obligations réglementaires animées autour des 10 recommandations de la sécurité des réseaux de distribution de gaz naturel. Le report lié à la crise sanitaire des travaux de 2020 sur 2021 et 2022, s'additionne à l'augmentation défavorable du coût des matières premières.** D'ailleurs le projet GAZPAR est impacté par cette pénurie des matières premières. Cela se traduit par des retards et des surcoûts. La fin du déploiement interviendra au plus tard au 31 juillet 2023. Au comité des investissements du mois de juin, je soulignais l'urgence de sortir les détentes intérieures dans un délai de 10 ans. La question va être portée par l'entreprise dans le schéma directeur d'investissements. C'est une avancée positive.

La mise en corrélation de la hausse des volumes prévisionnels de CAPEX et la baisse des effectifs inscrite dans le Plan Emploi pose question. J'ai demandé au CA si le Plan Emploi avait été construit sur la base de la GPEC et j'ai réclamé le volume des activités qui seraient internalisées pour maintenir le professionnalisme des gazières et des gaziers. Les réponses apportées à ces questions ne m'ont pas convaincu. **Par conséquent lors de l'approbation du plan d'investissements par le CA, j'ai exprimé le souhait de ne pas prendre part au vote.** Le plan triennal des investissements a cependant reçu l'approbation du conseil.



4 → Orientations RH, bilan égalité professionnelle 2020

A GRDF l'effectif féminin continue sa croissance dans tous les collèges. **Le taux de femmes dans les effectifs statutaires est de 28,2 %** et l'objectif de l'accord 2016-2019 est dépassé. Néanmoins, le taux de femmes dans le collège exécution reste en retrait sous les 20 %.

16.16 %
d'alternantes recrutées (2020)

En 2020, seulement 16.16 % d'alternantes ont été recrutées dans la filière technique. Sur les 45 alternantes embauchées, 20 l'ont été recrutées à Paris ou proche banlieue en 2020. Cela représente 44,44 % de ces recrutements et se situe bien en-deça de l'objectif. Toutes les alternantes, au même titre que les alternants, qui ne sont pas recrutées dans nos Industries Electriques et Gazières subissent une double peine. D'une part, elles n'obtiennent pas l'embauche tant espérée à GRDF, et d'autre part, nos métiers étant très spécifiques, elles n'ont d'autres choix que de réapprendre un métier.

Les dernières tendances de recrutement en 2020 sont plutôt bonnes : 151 alternantes sur 437 contrats d'apprentissage signés soit un taux de 34.55 %. Espérons que le taux de recrutement à l'issue de l'apprentissage de tous les alternants soit supérieur à celui de 2020 !

5 → Point avancement GAZPAR

8.8 millions de compteurs GAZPAR ont été posés dont 1.8 pour la seule année 2021. Désormais, **75 % du parc des compteurs sont équipés d'un compteur communicant.** Plus de 9.100 concentrateurs sont en service. La télérelève a passé la barre des 8 millions de compteurs fin octobre. S'agissant de l'exploitation du réseau des concentrateurs sur le long terme, **GRDF a décidé d'externaliser la maintenance des concentrateurs.** Un appel d'offre a été lancé cet été et un processus de sélection des prestataires doit se poursuivre en 2022 pour un début de prestation envisagé en avril 2022. Nous pensons que cette activité resterait en interne, car il s'agit d'une activité nouvelle et pérenne. Elle sera finalement externalisée au motif que les gaziers ne disposent pas de nacelles. C'est une de plus !

A fin août 2021, **le déploiement GAZPAR est terminé sur les 4.555 communes. Le taux de repérage des robinets sur l'existant se situe à 95,79 %** c'est à dire au-dessus de l'objectif. Le Conseil ne sera donc plus informé de sa progression. Certes le taux de repérage est aujourd'hui correct. Mais que prévoit la Direction pour l'entretien et le maintien de ces plaques qui sont collées avec du double face ? Quel suivi de ce repérage la Direction va-t-elle mettre en place quand on sait qu'il est un maillon indispensable qui est un maillon indispensable à la mise en sécurité et une obligation réglementaire depuis 1977.



mines - énergie
la cgt GRDF

25 janvier
En télétravail ou sur site,
TOUS EN GRÈVE !

1,3 MILLIARD € prévus pour l'Actionnaire
2022-2024
Quelle part pour les salariés ?

ON VEUT NOTRE PART
LE 25 JANVIER EN GRÈVE, DÉTERMINÉS POUR NOS SALAIRES ET PENSIONS
Lutte ça paye cgt



Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2022



csec-grdf.fnme-cgt.fr



@CseCCGTGRDF



@CseCCGTGRDF